

Extraits du procès-verbal de la 65^e session du Comité international olympique

Téhéran, les 6, 7 et 8 mai 1967

1

Souhaits de bienvenue du président Brundage

Le président Brundage souhaite la bienvenue aux membres et insiste sur l'importance de la présente session. Récemment, à Lausanne, plusieurs Fédérations sportives internationales se sont réunies et ont formé une sorte d'association dont M. Phillips (Australie, Fédération internationale de natation) et M. Coulon (France, Fédération internationale de lutte) ont été élus respectivement président et secrétaire général. Une lettre a été adressée au C.I.O. dans laquelle sont évoqués des problèmes qui ne sont pas de la compétence de ces fédérations et qui relèvent du seul Comité international olympique. Cette lettre est signée par les présidents de seize fédérations internationales participant aux Jeux olympiques, parmi lesquelles on remarque même le nom de membres du C.I.O. Cela est incompréhensible car une lettre circulaire a été adressée par le bureau de Lausanne aux Fédérations sportives internationales leur demandant si elles souhaitaient se réunir avec la Commission exécutive du C.I.O. avant la session de Téhéran, et six fédérations seulement sur vingt-six ont répondu par l'affirmative. En conséquence, le projet de réunion a été abandonné.

M^r Hodler (Suisse, Fédération internationale de ski) demande la parole et présente des excuses au sujet de la lettre précitée, qu'il voit pour la première fois ici à Téhéran. Il déclare n'avoir jamais signé une telle lettre et remarque, en exprimant une désapprobation naturelle, qu'apparemment la liste de présence portant les signatures des personnes assistant à la réunion de Lausanne a été prise et annexée à cette lettre. Rappelant la situation à Rome en 1966, lorsque la Fédération internationale de boxe et son président, le colonel Russell, se déclarèrent prêts à veiller à l'établissement d'un calendrier annuel sportif et à procéder à la convocation d'une réunion informelle des Fédérations sportives internationales, M^r Hodler spécifie que la réunion de Lausanne a été organisée afin de discuter de problèmes communs aux fédérations internationales tels que la publicité commerciale et la télévision. Une réunion avec le C.I.O. n'était en effet pas nécessaire cette année. Il est souligné par ailleurs que la création d'une Association officielle de fédérations sportives internationales (A.G.F.I.) comme stipulé dans la lettre précitée, n'a pas reçu un accord général et que la Fédération internationale de ski préférerait garder le contact direct avec le C.I.O. comme par le passé.

2

Liste de présence

Les cinquante-sept membres suivants étaient présents : Voir page 89.

4

Décès et démissions

L'assemblée se lève et observe une minute de silence à la mémoire des membres décédés au cours de l'année écoulée. MM. François Piétri, G. D. Sondhi, Benedikt G. Waage et Shingoro Takaishi.

Quatre membres présentent par ailleurs leur démission : MM. J. W. Rangell (Finlande), Olaf Ditlev-Simonsen (Norvège), Arthur Porritt (Nouvelle-Zélande), Sidney Dawes (Canada), qui sont élus à l'unanimité membres honoraires du C.I.O.

Un télégramme reçu ultérieurement annonce la démission du Dr Augustin Sosa (Panama).

5

Nouveaux membres

Quatre nouveaux membres sont élus. Il s'agit de M. Key Young Chang (Corée), M. Paavo Honkajuuri (Finlande), le prince Tsuneyoshi Takeda (Japon) et M. James Worrall (Canada). La cérémonie d'intronisation pour trois de ces membres est alors célébrée.

6

Election d'un membre à la Commission exécutive

Le mandat de M. Ivar Vind (Danemark) est venu à expiration. Lord Killanin (Irlande) est élu à l'unanimité.

7

Réunion de la Commission exécutive du C.I.O. avec les C.N.O.

Le président Brundage fait rapport sur la réunion tenue avec les Comités nationaux olympiques le 3 mai à Téhéran. Reprenant l'un des points de son allocution en début de séance, il rappelle les critiques que de nombreux C.N.O. formulent à l'endroit du C.I.O. et de sa Commission exécutive. Les nouveaux Comités nationaux olympiques, plus particulièrement, se sont plaints d'un manque de contact. Le président avoue ne pas comprendre très bien ce grief étant donné que de nombreux membres du C.I.O. sont présidents de C.N.O. et que tous les membres du C.I.O. sont membres *ex officio* du C.N.O. de leur pays. Les C.N.O. sont nos agents et sans l'aide et l'effort continu des C.N.O., le Mouvement olympique n'aurait pu devenir ce qu'il est, la force sociale la plus importante du monde d'aujourd'hui. Il est aisé de critiquer le C.I.O. mais on doit se garder d'oublier que le C.I.O. n'a jamais eu d'argent et que le travail accompli l'a été, à leurs propres frais, par des membres dévoués et, jusqu'à l'an dernier, par le truchement du bureau privé du président à Chicago et par un état-major restreint au bureau de Lausanne. Ce qui a pu être réalisé jusque-là tient donc du miracle.

M. Andrianov (U.R.S.S.) développe les points I, II, III et IV d'une longue proposition, concernant :

I. *Le C.I.O. et le mouvement sportif actuel*

Propositions :

- L'active participation du C.I.O. à la popularisation du sport et de l'éducation physique comme contribution à la santé et au relâchement des masses.
- La prise en considération des problèmes sociaux du développement du sport.
- L'établissement de recommandations de la part du C.I.O. aux gouvernements en faveur du développement de l'éducation physique et du sport.
- Le maintien du patronage et du contrôle du C.I.O. sur les Jeux continentaux seulement, les autres Jeux régionaux étant dès lors considérés comme des compétitions sur invitation.

II. *Décisions du C.I.O.*

Propositions :

- Que le C.I.O. observe réellement les grands principes de la charte en n'autorisant aucune discrimination et en accordant des droits égaux à tous les Comités nationaux olympiques qu'il reconnaît.
- Que le C.I.O. exige de recevoir des garanties des autorités gouvernementales de la République fédérale d'Allemagne que les Jeux olympiques de Munich seront tenus en stricte conformité avec la Charte olympique.

III. Le C.I.O. et le renforcement de la paix

Propositions :

- a) Qu'une résolution en forme d'appel soit approuvée qui exprimerait fermement la position du C.I.O. face au problème de la guerre et de la paix, étant donné qu'il n'y a pas de sport sans paix et que le renforcement de celle-ci est indispensable au développement des activités sportives.
- b) Que le C.I.O., par des activités pratiques, contribue à la promotion de l'éducation de la jeunesse du monde dans l'esprit du respect mutuel, de l'amitié, de la coopération et de la loyauté dans les compétitions sportives.

IV. Le C.I.O. et les Comités nationaux olympiques

Proposition : Que le C.I.O. encourage la création d'une union des Comités nationaux olympiques, parce qu'une telle organisation contribuerait à la solution des problèmes olympiques et à l'échange d'expériences de travail et d'informations.

Une discussion s'ensuit et la résolution suivante est adoptée :

Un des objectifs premiers du Mouvement olympique est de promouvoir parmi la jeunesse de tous les continents l'amitié et la compréhension mutuelle, contribuant ce faisant à l'élaboration d'un monde meilleur et plus pacifique.

C'est pourquoi le Comité international olympique invite tous les sportifs à jouer un rôle dans ce sens, tant il est vrai que ce n'est que dans la paix que le Mouvement olympique et le sport national et international peuvent se développer et se répandre.

Décision est prise également de demander au Comité olympique de Munich une garantie écrite selon laquelle les Jeux se dérouleront selon les règles olympiques en vigueur à cette époque.

M. Onesti (Italie) prend la parole et fait rapport sur le travail du Comité d'étude des Dix et sur la réunion des C.N.O. avec ce comité. Il a été décidé de ne pas créer d'association de C.N.O. mais de maintenir le Comité d'étude jusqu'à la réunion du C.I.O. à Mexico, en 1968, cela au vu des projets de la Commission exécutive du C.I.O. d'améliorer les contacts avec les C.N.O. Il remet ensuite une résolution émanant de la réunion des C.N.O. en demandant qu'elle soit prise en considération par le C.I.O. et sa Commission exécutive (voir procès-verbal de ladite réunion, annexe 2, pages 45 et 46).

Le président Brundage remercie M. Onesti et les membres du Comité d'étude des Dix pour leur travail. Il lit ensuite la résolution remise par M. Onesti en faisant remarquer que les six points contenus dans cette résolution constituent des objectifs parfaitement valables pour l'amélioration des contacts entre le C.I.O. et les C.N.O.

Le président Brundage fait part ensuite du plan de la Commission exécutive relatif au développement des contacts avec les C.N.O., plan dont les points suivants ont été acceptés :

1. Un sous-comité du C.I.O. pour la promotion des contacts avec les C.N.O. par le truchement du bureau de Lausanne est établi et formé des membres suivants : M. Vind (Danemark) ; M. Onesti (Italie) ; M. Kroutil (Tchécoslovaquie) ; général Clark (Mexico) ; sir Ade Ademola (Nigéria) ; M. Wajid Ali (Pakistan) ; Dr Azuma (Japon) ; M. Luxton (Australie).
Toutes les parties du monde se trouvent ainsi représentées par ces membres.
M. Ivar Vind sera élu, en cours de session, président de ce sous-comité du C.I.O.
2. Une lettre circulaire sera adressée par le bureau du C.I.O. aux Comités nationaux olympiques leur demandant de faire part au C.I.O. de leurs problèmes individuels et de l'aide dont ils ont besoin.
3. Un Comité consultatif sera désigné par les Comités nationaux olympiques avant le 1^{er} août 1967 ; il

devra être formé de personnalités non membres du C.I.O., représentant les C.N.O.

Ce Comité consultatif des C.N.O. sera formé de la façon suivante :

- a) deux membres seront désignés par l'Association des jeux panaméricains ;
 - b) deux membres par le Conseil supérieur du sport en Afrique ;
 - c) deux membres par la Fédération des jeux asiatiques ;
 - d) un membre d'Océanie désigné, sur demande écrite, par les C.N.O. de cette région ;
 - e) deux membres pour l'Europe (une lettre à ce sujet sera adressée à tous les C.N.O. d'Europe).
- De cette façon 98% des C.N.O. auront leur mot à dire dans la désignation des membres du Comité consultatif des C.N.O.

4. Le bureau du C.I.O. comme d'habitude, gardera un contact direct avec tous les C.N.O.
Le Comité du C.I.O. et le Comité consultatif des C.N.O. se rencontreront avant le 1^{er} octobre 1967 pour définir un plan à long terme sur la politique future du C.I.O.

Proposition est faite que le C.I.O. et les C.N.O. se réunissent plus fréquemment, une fois par an si possible, et que la prochaine réunion ait lieu à Mexico City, à la veille des Jeux olympiques de 1968.

L'accent est porté, une fois de plus, sur l'importance pour tous les membres du C.I.O. d'assister aux réunions des Comités nationaux olympiques dans leur pays respectif.

8

Rapport du Comité d'organisation de Grenoble

Le Dr Michallon, président du Comité organisateur de Grenoble, présente un rapport sur les travaux en cours pour les Jeux d'hiver 1968.

Le Dr Héraud, directeur général du Comité d'organisation, répond ensuite aux questions qui lui sont posées.

- a) *Logement :* De manière générale, tous les concurrents logeront au village olympique de Grenoble pendant la cérémonie d'ouverture et pendant les Jeux. Pendant la durée des épreuves se déroulant hors de Grenoble, tous les concurrents de ces disciplines seront logés ensemble dans des installations mises à disposition à cet effet. Les athlètes disposeront d'une chambre pour deux personnes, à l'exception d'Autrans, où les chambres seront prévues pour trois athlètes.

- b) *Transport :* Il est précisé en premier lieu que Grenoble n'ayant pas d'aéroport international, l'accès se ferait par Lyon et Genève. Des centres d'accueil sont prévus dans ces villes aussi bien qu'à Grenoble et des moyens de transport seront mis à disposition au départ de Lyon et de Genève. De plus, des transports locaux à l'intérieur et aux alentours de Grenoble seront organisés au moyen de

- voitures pour les officiels,
- minibus pour les équipes (quatre personnes par bus).

Si cela devait se révéler nécessaire, l'usage de voitures privées sera autorisé par le moyen d'une licence spéciale. L'accès au lieu des compétitions sera organisé par voies à sens unique.

- c) *Remise des médailles :* Suggestion est faite que la remise des médailles ait lieu chaque soir au Palais de glace de Grenoble, avant le début des matches de hockey sur glace, et à l'issue des démonstrations de danse sur glace. (*Cette question a été ensuite approuvée par la Commission exécutive du C.I.O.*)

- d) Aucune médaille pour d'autres manifestations ne pourra être remise en même temps que les médailles olympiques.
- e) *Dispositions médicales et sanitaires* : Grenoble dispose d'un hôpital parfaitement aménagé de deux cents lits. A L'Alpe d'Huez et à Chamrousse, on trouve de plus petits hôpitaux en plus des stations de premiers secours qui seront érigées sur chacun des lieux des compétitions. Les cas urgents seront évacués par hélicoptères et la supervision de l'ensemble du dispositif médical sera confiée à un secteur spécial du Comité d'organisation.
- f) *Flamme olympique* : Une flamme principale brûlera en permanence à Grenoble au Stade de glace et d'autres flammes seront allumées sur les lieux des compétitions, pendant la durée de celles-ci.
- g) L'attention de chacun est attirée sur le fait que les semaines sportives internationales qui précèdent les Jeux olympiques ne sauraient être appelées « préolympiques », car elles sont des compétitions internationales ordinaires.

9

Rapport du Comité d'organisation de Mexico

Le rapport sur les travaux préparatoires pour les Jeux olympiques de Mexico est présenté par le président du Comité d'organisation, M. Pedro Ramirez Vazquez. Le rapport est suivi par la projection d'un film passant en revue les diverses constructions en train à Mexico.

- a) *Remise des médailles* : La remise des médailles sera effectuée sur les lieux mêmes des compétitions.
- b) *Construction et aménagement des lieux de compétitions* :
- Des dispositions spéciales ont été prises aux abords des polygones de tir afin d'éviter que les habitants du voisinage ne soient dérangés par l'excès de bruit.
 - La piste pour les épreuves d'athlétisme n'est pas terminée étant donné que l'I.A.A.F. n'a pas encore pris de décision au sujet de son revêtement. Cela sera chose faite dans les semaines à venir, dans le cadre des séminaires sur l'organisation des épreuves d'athlétisme qui se dérouleront à Mexico City sous la direction de M. Pain et M. Paulen.
 - On vouera un soin particulier à l'aménagement du terrain pour les matches de hockey sur gazon, lequel terrain, qui ne doit pas être trop mou, doit être constitué d'une couche de gazon suffisamment fournie pour assurer les meilleures conditions au déroulement des épreuves.
 - Les aménagements pour les épreuves d'aviron seront prêts avant le mois d'octobre 1967 pour permettre le déroulement de compétitions d'essai.
- c) Des logements séparés ont été aménagés pour les officiels techniques et de la presse et pour les athlètes. Les concurrents seront logés à trois par appartement.
- d) Des manifestations culturelles seront organisées pour les loisirs des athlètes, question qui recevra une attention particulière.
- e) Le logement des visiteurs et du public sera parfaitement assuré. En plus de six mille lits d'hôtel, on pourra disposer d'aménagements spéciaux pour des groupes. De plus, des listes d'adresses privées seront à disposition pour des logements supplémentaires chez l'habitant.
- f) Des arrangements spéciaux pour des voyages plus ou moins longs à Mexico pourront être conclus auprès des agences de voyage. Seule une réservation d'hôtel pendant les Jeux olympiques donne droit à l'achat de billets pour les Jeux, cela afin d'éviter la vente de billets au marché noir.
- g) Aucune autre manifestation sportive n'est autorisée pendant les Jeux olympiques.
- h) Des bulletins et brochures concernant l'organisa-

tion des Jeux olympiques seront envoyés, en plusieurs langues, à tous ceux que cela concerne, tels que C.N.O. et Fédérations internationales.

- i) Un des sports de démonstration sera le fronton. Un programme spécial de manifestations culturelles diverses est à l'étude pour les Jeux.

10

Rapport sur les Jeux régionaux

Le général Clark (Mexico) présente un rapport sur les Jeux panaméricains qui se dérouleront à Winnipeg du 22 juillet au 7 août 1967. *M. Mzali* (Tunisie) fait ensuite un rapport sur les Jeux qui se dérouleront à Tunis du 8 au 17 septembre 1967. Israël n'étant pas invité à y participer, les Jeux sont appelés les Jeux méditerranéens de Tunis. Ils ne sont pas sous patronage du C.I.O. L'assemblée décide que le C.I.O. devrait être moins libéral dans l'attribution de son patronage et qu'il devrait veiller, à l'avenir, à ne l'accorder qu'à des Jeux régionaux véritables et éprouvés. La question de la limitation de l'usage du cérémonial olympique à l'occasion de jeux de moindre importance devra également être étudiée.

11

Contacts du président avec divers C.N.O.

Le président Brundage commente divers changements qui sont survenus dans l'organisation des C.N.O. d'Argentine, de Jordanie et de France.

Au sujet de la France, *le vice-président Massard* fait part de son point de vue à l'assemblée.

Le président Brundage remercie M. Massard de la défense des principes olympiques qu'il a prise avec tant de vigueur dans son pays et il informe l'assemblée que la constitution du Comité olympique français a maintenant été modifiée de telle sorte qu'elle a pu être acceptée par la Commission exécutive.

12

Rapport de la Commission pour l'Afrique du Sud

M. Alexander (Kenya) fait rapport sur l'activité de la Commission pour l'Afrique du Sud et sur les études qui ont été entreprises entre-temps. La commission ne s'est pas encore rendue en Afrique du Sud car le rapport du Comité olympique sud-africain n'a pas encore été remis. M. Alexander rappelle par ailleurs l'existence de S.A.N.R.O.C. et présente la résolution suivante, qui est acceptée à l'unanimité :

Le Comité international olympique décide que, alors que S.A.N.R.O.C. utilise le mot « olympique » dans sa dénomination, ni lui-même, ni aucun de ses officiels n'auront affaire avec cette organisation, ni n'entre-tiendront de contacts avec elle.

Tout comme lors de précédentes réunions, *le président Brundage* passe en revue la situation, soulignant une fois de plus la nette différence entre la politique d'apartheid d'un gouvernement et la discrimination raciale dans le sport. Nous, C.I.O., nous préoccuons exclusivement de la situation sportive, et le C.I.O. et le Mouvement olympique ne peuvent ni ne doivent être utilisés pour changer les gouvernements.

M. Braun, président du Comité olympique d'Afrique du Sud, est introduit avec sa délégation. Il présente un rapport sur le sport et les modifications intervenues dans l'organisation du sport en Afrique du Sud. Répondant aux questions qui lui sont posées, M. Braun précise qu'il y a, aujourd'hui, en charge du sport, un organisme blanc et un organisme non blanc, lesquels seront intégrés par voie d'un organisme administratif mixte suprême. Chaque organisme sportif peut élire ses propres représentants auprès de cette organisation faïtière mixte. Pour l'instant, les Blancs ne sont pas autorisés à être membres de l'organisation de couleur, et vice versa. Actuellement, la Fédération internationale de football a suspendu la Fédération nationale sud-africaine de football. Lorsque l'organisation faïtière sera formée, les Fédérations sportives

internationales devront reconnaître les organisations intégrées seulement. L'équipe sud-africaine mixte voyagera et habitera ensemble, elle portera les mêmes uniformes et les mêmes emblèmes, et elle défilera sous le même drapeau. Pour l'instant, le C.N.O. est encore forme de membres blancs seulement. La commission mixte s'occupera de problèmes d'élection et de sélection seulement et observera pleinement les règles du C.I.O. En ce qui concerne les installations sportives pour les athlètes blancs et de couleur, on fait remarquer que les Noirs, dans bien des cas, sont avantagés par rapport aux Blancs.

La délégation sud-africaine quitte alors la salle de réunion et une discussion s'engage.

M. Alexander (Kenya) présente alors la résolution suivante qui est adoptée :

Le Comité international olympique, se basant sur les rapports qui lui ont été présentés, remarque les progrès réalisés par le Comité national olympique d'Afrique du Sud au sujet du problème de la ségrégation raciale dans le sport et décide que la commission chargée de la question de l'Afrique du Sud s'y rende pas plus tard que fin août 1967 et qu'elle soumette son rapport au président du C.I.O. avant la fin de septembre 1967, rapport qui sera ensuite examiné par le Comité international olympique en février 1968, à Grenoble.

Le président Brundage conclut la discussion déclarant que le C.I.O. a annoncé qu'une commission d'enquête se rendra en Afrique du Sud en août ou septembre 1967 et qu'elle rapportera ensuite à la Commission exécutive et au C.I.O. Une décision sur ce problème est donc renvoyée à la session du C.I.O. à Grenoble, en février 1968.

13

Rapport de la Commission d'aide pour l'Afrique

M. Alexander, président de la Commission d'aide africaine, déclare que cette commission s'est réunie quelques jours auparavant. Il évoque, par ailleurs, les contacts qu'il a entretenus avec plusieurs C.N.O. d'Afrique.

Le fonds d'aide que le C.I.O. s'est déclaré d'accord de remettre au Comité supérieur du sport en Afrique sera utilisé pour l'achat d'équipement de bureau.

14

Rapport sur l'Académie olympique internationale

Le président de l'Académie olympique internationale, S.A.R. le prince Georges de Hanovre, présente aux membres un rapport sur le développement de l'A.O.I. et les progrès réalisés (voir pages 20 et 21). Il demande également une aide financière de la part des C.N.O. afin de pouvoir mener à bien la construction de bâtiments entreprise. Sa requête est appuyée par sir Arthur Porritt (Nouvelle-Zélande) et l'amiral Lappas (Grèce).

15

Rapport de la Commission de la presse et des relations publiques

Lord Killanin, président de la Commission de la presse et des relations publiques, rapporte sur les activités de sa commission et présente des propositions qui sont adoptées :

a) La commission est formée d'un comité permanent composé de quatre membres : lord Killanin, président, lord Luke, le comte de Beaumont, M. Heinz Schöbel, et d'une commission élargie composée de membres du C.I.O. (MM. Wajid Ali, Eduardo Dibos, Mohamed Mzali et J. Samaranch), d'un représentant des Fédérations sportives internationales, des chefs de la section de presse des comités d'organisation de Mexico et de Grenoble (et plus tard de Munich et de Sapporo), du président de l'A.I.P.S., ainsi que des rédacteurs en chef du département sportif des principales agences de presse internationales. Des représentants de la radio et de la

télévision seront également associés ultérieurement aux travaux de la commission.

b) Pendant les réunions du C.I.O. des communiqués sur les points les plus importants seront préparés en anglais et en français et, après approbation, remis à la presse immédiatement. Une traduction dans la langue du pays où se déroule la session sera également prévue. Alors que le secrétaire général donnera chaque jour de brèves conférences de presse, le président du C.I.O. donnera une conférence générale à la fin de chaque session.

c) En attendant la mise au point du procès-verbal final, un procès-verbal résumé provisoire sera établi à l'intention des membres avant la fin de la session.

Le service des lettres circulaires sera développé et étendu, selon les cas, à la presse.

Le bulletin trimestriel traditionnel sera remplacé par

1. Un bulletin d'information mensuel.
2. Une revue du Comité international olympique, bilingue et annuelle.

3. Un annuaire annuel des membres et des organisations participant à la vie olympique.

d) Les règles olympiques seront diffusées aussi largement que possible, à prix coûtant,

e) Le secrétariat général du C.I.O. collaborera autant que possible avec les agences de presse internationales. On s'assurera également la collaboration des membres du C.I.O., des C.N.O. et des Fédérations internationales pour créer au secrétariat général du C.I.O. un service d'information bien documenté et efficace.

f) Les points principaux de l'ordre du jour des sessions olympiques seront en principe communiqués à la presse quelques semaines avant les réunions.

g) En ce qui concerne l'Institut international olympique :

1. L'Institut olympique doit demeurer complètement séparé des maisons d'édition.

2. Le nom « Institut international olympique » doit être protégé et utilisé par le Comité international olympique seulement.

3. Eu égard aux problèmes financiers du moment, la collaboration de plusieurs maisons d'édition internationales établies dans divers pays devrait être requise.

4. La décision prise à Madrid, relative à la publication d'un ouvrage officiel sur les Jeux olympiques de 1968, sera revue.

h) Le principe de la réalisation d'un film olympique, prématuré pour l'instant, sera examiné en temps voulu. Entre-temps, la question du copyright devra être étudiée.

17

Rapport sur l'étude en cours des statuts et règles

a) *des Comités nationaux olympiques* (constitutions types) ;

b) *des Fédérations sportives internationales.*

Le secrétaire général passe en revue les études entreprises. Le travail, qui prendra encore quelque temps, est loin d'être terminé. Une discussion s'ensuit.

Il est spécifié que les C.N.O. peuvent inclure en leur sein des organisations sportives ou autres qui ne figurent pas au programme olympique. Il est ensuite décidé que lorsque l'étude des statuts des Fédérations sportives internationales sera terminée, le marquis d'Exeter, M. Vind et le secrétaire général se réuniront avec ces Fédérations sportives internationales afin d'établir si les diverses règles ne pourraient être harmonisées avec les règles du C.I.O. Lorsque cela sera fait, un rapport sur les règles d'amateurisme sera établi par le marquis d'Exeter, M. Vind et M. Siperco, et adressé à la Commission du C.I.O. sur l'amateurisme, qui est placée sous la présidence de M. Hugh Weir (Australie).

18

Livre des règles :

— **Propositions d'amendements**

— **Formule d'inscription type**

a) Les propositions d'amendements sont présentées par le *président Brundage* et une discussion s'en-suit. Une nouvelle édition des règles sera publiée en juin 1967.

b) La formule d'inscription type proposée aux mem-bres est discutée et adoptée (voir pages 47 et 48).

Sir Arthur Porritt (Nouvelle-Zélande) s'adresse ensuite à l'assemblée sur le problème particulier du doping, du sexe des athlètes et des stéroïdes anaboliques, et il propose que des contacts soient établis avec le Comité d'organisation des Jeux olympiques afin de s'assurer de la mise en place d'un organisme médi-cal adéquat, capable de faire face à ces problèmes. Il recommande l'inclusion de docteurs techniques au sein de l'équipe médicale, comme cela a été fait pour la Coupe du monde de football. Par ailleurs, une liste

des drogues principales qui peuvent être considérées comme doping devrait être publiée (Annexe la). En ce qui concerne les stéroïdes anaboliques, la résolution présentée (Annexe lb) est adoptée pour publication. De plus, il est décidé que le prince de Mérode (Bel-gique) reprendra la présidence du Comité médical assumée jusqu'à présent par *sir Arthur Porritt* (Nou-velle-Zélande), ce dernier ayant remis sa démission de membre du C.I.O. mais acceptant de rester à titre de conseiller.

19

Rapport sur la répartition des fonds de télévision

Le marquis d'Exeter expose son plan de répartition en rappelant que les fédérations les plus importantes ont volontairement renoncé à une partie importante de ce qui devait normalement leur revenir, cela afin de venir en aide aux fédérations plus petites. Le plan est ensuite accepté. Des remerciements vont au Comité d'organisation de Mexico pour sa contribution sup-plémentaire.

PLAN DE RÉPARTITION - JEUX DE MEXICO

Sport	Total effectif des entrées \$ (moyenneddes 3 derniers J.O.)	Pourcentage du total	Droits de revenus sur cette base	Répartition proposée	Pourcentage
Athlétisme	1 674 795	45,62	68 430	35 000	23,27
Natation	474 569	12,93	19 395	13 500	8,97
Football	445 662	12,14	18 210	12 500	8,30
Equitation	306 712	8,35	12 525	10 500	6,98
Boxe	165 220	4,50	6 750	7 500	4,99
Volleyball	150 620	4,10	6 150	7 000	4,65
Basketball	126 890	3,50	5 250	6 400	4,25
Gymnastique	102 304	2,79	4 185	6 150	4,09
Lutte	57 428	1,56	2 340	5 900	3,92
Hockey	51 971	1,42	2 130	5 900	3,92
Aviron	42 535	1,16	1 740	5 900	3,92
Escrime	24 539	0,67	1 005	5 700	3,79
Poids et haltères	20 796	0,57	855	5 700	3,79
Canoë	7 524	0,21	315	5 700	3,79
Yachting	7 118	0,19	285	5 700	3,79
Pentathlon moderne	5 463	0,15	225	5 700	3,79
Tir	5 079	0,14	210	5 700	3,79
Total	3 671 225	100,00	150 000	150 450	100,00
De Mexico			150 000)		
A reporter			450)	150 450	

JEUX D'HIVER, GRENOBLE

Répartition proposée de \$ 15 000 entre les Fédérations internationales de sports d'hiver :

Ski	5750
Hockey sur glace	5750
Bobsleigh	1500
Luge	1500
Biathlon	500
	15000

1. Le patinage est exclu du fait que cette fédération organise des championnats mondiaux pendant la même année.

2. Le biathlon fait partie du pentathlon international qui utilise des fonds destinés aux Jeux olympiques.

21

Reconnaissance

— **de nouveaux Comités nationaux olympiques**

— **de nouvelles Fédérations internationales**

Il est décidé :

a) de reconnaître le Comité national olympique des îles Vierges dès cette présente session et de recon-naître les C.N.O. du Honduras britannique et du

Gabon lorsque certaines de leurs règles auront été modifiées de façon à être parfaitement conformes avec les règles du C.I.O. Les C.N.O. du Congo Kinshasa et de l'île Maurice devront à nouveau faire acte de candidature avant la prochaine session du C.I.O. ;

- b) que les demandes de reconnaissance de diverses Fédérations sportives internationales sont discutées en particulier par *M. Vargas* (Philippines), *M. Worrall* (Canada), *M. Roby* (U.S.A.) et *M. Samaranch* (Espagne). Les Fédérations internationales suivantes sont reconnues au titre d'organisation exerçant leurs activités selon les normes olympiques : Union mondiale de ski nautique et Fédération internationale de softball. La Fédération internationale de badminton sera reconnue au même titre dès que ses règles se conformeront pleinement aux règles du C.I.O.

Les demandes de reconnaissance des Fédérations internationales de bowling et de skibob sont renvoyées à une prochaine session.

22

Protection des emblèmes olympiques

Lord Luke, président de la Commission pour la protection des emblèmes olympiques, fait rapport sur la réunion de cette commission qui vient seulement de commencer ses travaux. La commission recommande :

1. Que le C.I.O. fasse une déclaration invitant toutes les nations à souscrire à la protection des emblèmes olympiques.
2. Qu'une lettre émanant du C.I.O. accompagnant cette déclaration et le projet de convention revu et simplifié soit adressée aux C.N.O. pour être remise aux chefs d'Etat de toutes les nations, leur recommandant la ratification de la convention si possible avant les Jeux olympiques de Mexico.

Cette démarche et cette invitation seront appuyées par les présidents des C.N.O. ou leur représentant.

29

Proposition de M. Lappas

Cette proposition consistant en l'adoption d'une date fixe pour la célébration de la Journée olympique est repoussée car il est impossible à de nombreux C.N.O. d'organiser ces cérémonies à une date identique pour tous.

32

Proposition de M. Andrianov (U.R.S.S.)

Ses propositions I, II, III et IV ayant déjà été évoquées sous le point 7. M. Andrianov développe ses propositions V, VI, IX, X et XI. Les décisions suivantes sont prises :

V. Membres du C.I.O.

Propositions :

1. Elire les membres du C.I.O. pour tous les pays et territoires où le C.I.O. reconnaît un Comité olympique.
2. Tenir compte des recommandations des organisations sportives nationales lors de l'élection de nouveaux membres du C.I.O.

Décision : Une des tâches du C.I.O. étant la promotion de l'idée olympique auprès des C.N.O., il serait souhaitable en principe d'avoir des membres du C.I.O. dans tous les pays affiliés, mais, d'autre part, le C.I.O. doit se préoccuper du sport mondial et, en ce sens, les pays sportifs les plus importants ont droit à une plus grande audience sur les questions générales. La procédure habituellement observée pour l'élection de nouveaux membres, soit par consultation avec les C.N.O., est maintenue.

VI. Reconnaissance de nouveaux Comités olympiques

Proposition : Que le C.I.O. observe strictement les exigences de la charte lorsqu'il reconnaît de nouveaux C.N.O.

Décision : Adopté.

IX. Participation des femmes aux Jeux olympiques

Proposition : Que le C.I.O. accepte d'inclure les compétitions féminines de basketball, de cyclisme et d'aviron aux Jeux olympiques.

Décision : L'Union internationale de tir pourra inclure des femmes dans les équipes olympiques de tir. La Fédération internationale de volleyball pourra envoyer huit équipes féminines au lieu de six aux Jeux olympiques, mais le nombre des participants pour chaque équipe devra être réduit de sorte que le nombre total des participants ne subira aucune augmentation.

X. Le C.I.O., les F.I. et la presse

Propositions :

1. Afin d'établir des contacts plus étroits avec les Fédérations sportives internationales et la Fédération internationale de la presse sportive, que le C.I.O. élise le président de la conférence des Fédérations internationales et le président de la Fédération internationale de la presse sportive, membres *ex officio* du C.I.O., comme cela a été fait dans le cas du président de l'Académie olympique.
2. Que le C.I.O., en collaboration avec les Fédérations sportives internationales, étudie la question de l'amélioration du travail pratique des juges et arbitres pour favoriser l'objectivité nécessaire à leur tâche.

Décision : Voir point 15 (Commission de presse et relations publiques).

XI. Le secrétariat du C.I.O.

Propositions :

1. Que le C.I.O. encourage la réorganisation du secrétariat afin que celui-ci puisse étudier et préparer les documents nécessaires pour les sessions du C.I.O.
2. Que le C.I.O. envisage la nécessité de la création d'un secrétariat international du C.I.O. qui enrôlerait pour l'accomplissement de ses tâches des collaborateurs qualifiés en provenance de divers pays.

Décision : Il est décidé que le secrétaire général aura qualité pour engager les employés nécessaires afin d'accroître l'importance et la qualité du bureau du C.I.O. Le président et le secrétaire général chercheront à appointer un assistant et chef de bureau qualifié afin que soit assurée la continuation du travail du bureau du C.I.O. pendant les absences du secrétaire général.

33

Récompenses olympiques

Les récompenses olympiques sont attribuées de la façon suivante :

1. Coupe olympique

1966 : *Association internationale des sports silencieux* (Liège) pour les services qu'elle rend au Mouvement olympique par sa réputation générale de mérite et d'intégrité qui est un exemple actif et efficace au service du sport amateur mondial.

1967 : *Los Juegos Deportivos Bolivarianos* pour l'encouragement que leurs activités dans le sport amateur apporte au Mouvement olympique dans toute l'Amérique latine.

2. Diplôme olympique du mérite

M. Kon Ichikawa (Japon) pour son film officiel des Jeux de la XVIII^e Olympiade de Tokyo en 1964.

Sir Herbert McDonald (Jamaïque) pour son travail dans l'organisation des Jeux du Commonwealth à Kingston en 1966.

M. Antonio Elola Olaso (Espagne) pour son activité inlassable et généreuse au service de la promotion du Mouvement olympique et du sport amateur en Espagne.

3. Coupe Fearnley

1967 : *Club Atletico Sudamerica* (Argentine) pour avoir organisé les V^e Juegos Atleticos Internacionales « Baron Pierre de Coubertin »,

4. *Trophée Mohammed Taher*
1966 : *M. Eugenio Monti* (Italie), sportif aux qualités morales et à l'esprit chevaleresque élevés dont il a fait preuve en prêtant une pièce très importante de son propre bob à l'équipe adverse, l'aidant ainsi à gagner une médaille d'or.
1967 : *M. Rodrigo de Castro Pereira* (Portugal) pour être encore à son âge un sportif actif et avoir montré à plusieurs occasions de grandes qualités morales et sportives.
5. *Trophée du comte Alberto Bonacossa*
1966 : *Kenya Olympic and Commonwealth Games Association* (Kenya) pour leur travail remarquable au service de la promotion du Mouvement olympique dans leur pays.
1967 : *Comité Olimpico Nacional del Ecuador* (Equateur) pour sa contribution à la diffusion du Mouvement olympique en organisant les V^e Juegos Deportivos Bolivarianos en 1965.
6. *Trophée de la Ville de Tokyo*
MM. L. et S. Käll (Suède) pour l'exemple remarquable de sportivité qu'ils ont donné pendant les Jeux olympiques de Tokyo en 1964, en renonçant à leur course pour sauver la vie d'un concurrent.

34

Divers

La session exprime sa gratitude au Comité olympique iranien et en particulier à son secrétaire général, M. Amin, pour l'organisation de cette session et la magnifique hospitalité témoignée aux membres tout au long de leur séjour à Téhéran et lors des réceptions qui leur ont été offertes.

Avery Brundage
Président

J. W. Westerhoff
Secrétaire général

Annexe 1a

Doping

En conséquence de l'adoption par le C.I.O. d'une nouvelle formule d'inscription aux Jeux olympiques :

1. Une organisation médicale officielle sera mise sur pied aux Jeux olympiques pour y entreprendre des contrôles sur l'utilisation d'excitants. Cet organisme sera composé de spécialistes internationaux (de la F.I.M.S.) qui travailleront en collaboration avec le corps médical local.
2. Les substances suivantes sont incluses parmi celles qui constituent ce qu'il est convenu d'appeler des « excitants » (cette liste ne prétend pas être absolue) :

- Alcools.
 - Amphétamines et éphédrine.
 - Cocaine.
 - Vaso-dilatateurs.
 - Opiacés (opium, morphine, héroïne, péthédrine, méthadine).
 - Cannabis (haschisch).
3. Le C.I.O. considère que la prise de stéroïdes anaboliques (sauf sur ordonnance médicale) représente un doping, selon le point de vue olympique.

Annexe 1b

Notes sur les stéroïdes anaboliques

Les stéroïdes anaboliques sont des dérivés synthétiques de l'hormone mâle endogène normale, la testostérone. Les stéroïdes les plus répandus sont l'éthyl-estrénoïl (Orabolin), le méthandrosthénolane (Dianabol, Stenediol), le mandrolane phényl-propionate (Duranabol), le moréthandrolane (Milevar), l'oxyméthalone (Anapolon).

Ces substances ont des propriétés anaboliques maximales (*reconstituantes*), et on n'a constaté qu'un minimum d'intolérance. Elles sont prescrites médicalement dans les cas suivants :

1. Comme appoint reconstituant dans les *affections débilantes*.
 2. Dans les *décalcifications* (ostéoporose).
 3. Dans les insuffisances rénales aiguës.
- L'absorption de stéroïdes anaboliques par les milieux sportifs s'est considérablement accrue *depuis au moins 1963*. Ils ont pour effet de renforcer l'élaboration musculaire car ils favorisent au maximum l'assimilation des protéines prises oralement. La prise de stéroïdes anaboliques conjointement à l'adoption d'un régime haut en teneur protéique et à la pratique d'exercices fortifiants, peut amener une prise de poids et de force spectaculaire. Les avantages que de telles modifications peuvent présenter dans les activités sportives requérant une force particulière sont évidents.
- La médication est prise pendant la période d'entraînement, c'est-à-dire *en dehors* du championnat ou de l'épreuve. Les contre-indications sont peu nombreuses. Il s'agit principalement, *chez l'homme*, de :
1. Jaunisse.
 2. Rétention d'eau (pouvant conduire à l'hypertension).
 3. Impuissance.
 4. Insuffisance ou diminution de la spermatogenèse.
 5. Acné.

(Suite à la page 100.)

Procès-verbal session du C.I.O.
(suite de la page 42)

Chez la femme, de :

- 6. Hirsutisme.
- 7. Troubles menstruels.

Chez l'adolescent, de :

- 8. Troubles osseux de la croissance.

La medication n'étant pas absorbée pendant la durée

du championnat ou de l'épreuve, la détection s'avère difficile. Elle n'est toutefois pas, théoriquement, impossible.

Les modes de détection requièrent la proche collaboration d'un expert en endocrinologie pouvant disposer de l'assistance d'un laboratoire spécialisé. Le service le mieux informé de ces questions, en Grande-Bretagne, est sans doute celui du professeur Prunty, de l'Hôpital Saint-Thomas.
Le 23 septembre 1966.

Martyn Lucking.
